ENQUÊTES

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures

Le Code de l'Environnement, qui a transcrit la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement prescrit l'élaboration de cartes de bruit stratégiques, en particulier pour les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules par an.
Pour le Département de l'Indre, les cartes de bruit stratégiques (4e échéance), destinées à permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et à établir des prévisions générales de son évolution, ont été révisées et arrêtées le 6 février 2023 par Monsieur le Préfet de l'Indre.
Ces cartes de bruit ont ensuite servi de base à l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement relatif à la voirie routière départementale pour les axes concernés.

Ce Plan sera mis à disposition du public pour une période de 2 mois du11 mars au 12 mai 2024 inclus.
Chacun pourra faire parvenir ses observations à l'adresse suivante :Courriel

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et une note exposant les résultats de la consultation prévue ainsi que la suite qui leur a été donnée seront tenus à la disposition du public au Département de l'Indre, Direction Générale des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36